

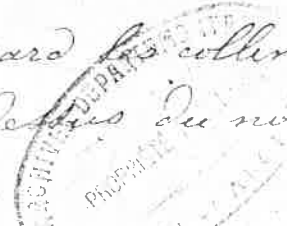
Monographie de la Commune d'Auzeville

Chapitre 1^{er}

Situation, Etendue, Climat

Située dans le département de la Haute-Garonne, la Commune d'Auzeville est comprise dans la région girondine ou région du Sud ouest de la France. Elle est bornée au Nord par la Commune de St-Agne, à l'est par la Commune de Sabèze, au sud par les communes de Castanet et de Mervilla, à l'ouest par la Commune de Techbusque. Sa forme allongée de l'est à l'ouest, est déterminée par une ligne idéale qui coupe au hasard les collines ou les ruisseaux. Son altitude au dessus du niveau de la mer est de 140 mètres.

La distance au chef lieu de Canton est de 2^k 500, au chef lieu de département et de l'arrondissement de 10 Kilomètres.



BR
4
213

Le territoire de la Commune de Trouvo placé dans la région basse du département de la Haute-Garonne. Cependant, et principalement vers le sud, il offre des ondulations de terrain assez accentuées. C'est même là que commencent les collines qui, passant par Marguerite, Mailloux, etc, vont aboutir aux Pyrénées et séparent la vallée de l'Herse de celle de l'Ébrége. Mais elles n'offrent aucune curiosité et la nature de leur constitution ne donne lieu à aucune exploitation.

Quant aux cours d'eau qui arrosent le territoire de la Commune, nous n'avons à signaler qu'un petit ruisseau le Cros, le canal du midi qui le traverse en sa partie est, et, sur un très-petit parcours, la rivière de l'Herse. Aucun de ces cours d'eau ne fournit aux habitants l'eau nécessaire à leur consommation. Heureusement, bien que la plus grande partie du village soit située à une certaine élévation, ils retirent des puits creusés dans le sol les eaux potables provenant de sources souterraines qui fournissent en été comme en hiver une quantité d'eau suffisante à leurs besoins.

On joint de une climatologique, la Commune d'Auzerville appartient à celle des sept régions françaises que l'on appelle la région girondine. Peu soumise, comme d'ailleurs le reste du département aux influences maritimes, elle l'est davantage à l'action des montagnes aussi les hivers seraient-ils assez longs et la température assez basse par suite des vents qui traversant les sommets couverts de neige des Pyrénées arrivent reproduits

Dans les plaines si le mistral qui se fait sentir parfois ne venait augmenter la chaleur de la température. C'est en partie aux effets de ce vent tempéré et souvent chaud que la Commune doit la douceur relative de son climat. En hiver la neige y est rare et le thermomètre y descend à peine à zéro. En été, les grêles qui sont cependant assez fréquentes dans les plaines, ont rarement fait sentir leurs effets désastreux dans la Commune. En revanche les ouragans sont assez fréquents; mais il est rare qu'ils causent de grands dégâts. Les pluies sont assez ordinaires et quelquefois même assez abondantes; la quantité de pluie qui tombe annuellement dans la Commune, est, en moyenne, de 60 centimètres. Ces pluies qui peuvent amener des inondations subites dans d'autres parties du département de la Haute-Garonne, ne font éprouver aucun dégât à la Commune où, comme nous l'avons dit, il n'existe pas de cours d'eau sujet aux inondations.

Grâce à son climat, et nous pourrions dire à sa situation exceptionnelle, Bayseville a vu très rarement des maladies épidémiques fondre sur la population. Même lorsque ces épidémies décimaient les villages voisins, cette localité se trouvait presque indemne. Ainsi en 1850-51, lorsque le choléra étendait ses ravages sur la France entière, frappait de stupeur les habitants de Couloubert, Castanet, Saint-Agne, et des autres communes voisines d'Auzerville, cette

Dernière seule fut épargnée par le redoutable fléau.
En 1870. Il y eut encore, une épidémie de petite vérole semblable
à Couloud, Saint-Agne, Castanet, où elle faisait tous
les jours de nombreuses victimes; c'est à peine si
deux cas se présentèrent à Auzeville dont un seul
fut suivi de mort. Les habitants de la Commune
prétendent que cela tient à l'action bienfaisante des
vents qui traversent la Garonne, s'engouffrent dans
la petite vallée qui aboutit de ce fleuve à Auzeville
et y apportent la fraîcheur et la salubrité. Semblable
à un courant d'air, ils emportent les miasmes contenus
dans l'atmosphère.

Chapitre II

Population, causes de diminution ou d'accroissement; organisation
municipale; Ses sections, hameaux, quartiers; Cultes, finances,
postes et télégraphes; Valeur du centime, revenus ordinaires

La population de la Commune d'Auzeville
s'élève d'après le recensement de 1881 à 302 habitants.
La population a donc diminué d'un cinquième environ
dans l'espace de quarante-trois ans; car, en 1837, date du
premier recensement officiel que renferment les archives
communales, elle comprenait 360 habitants. Cette
diminution, lente d'abord, a été plus rapide jusqu'à

es dernières années, s'est ralentie de nouveau et même a complètement cessé depuis 1881. Elle tient à la facilité croissante des voyages, au penchant des habitants à l'émigration, et surtout à la proximité de Toulouse où les nombreux métiers absorbent les ouvriers des campagnes. Et ce qui prouve que c'est l'émigration qui cause cette diminution, c'est que si l'on consulte les actes de l'état civil depuis cette époque (1859) on trouve généralement que le nombre des naissances est supérieur à celui des décès.

Cette population est répartie en deux quartiers principaux, celui du Tre et celui du Grand Chemin. Le premier, qui est aussi le plus considérable, a 800 mètres du second, se compose de soixante feux, renfermant 200 habitants environ. C'est là que se trouvent la maison commune, la maison d'école et les principaux fonctionnaires. Le second, comme son nom l'indique, est situé sur la route nationale de Toulouse à Narbonne et se compose de vingt feux renfermant 102 habitants environ.

Administrée par le Maire assisté de son adjoint et de huit conseillers municipaux, la Commune voit chaque année surgir des travaux utiles, des constructions nouvelles, sans que ses impositions soient augmentées. C'est assez dire avec quelle économie et quel bon ordre sont gérés ses fonds par ceux qui sont chargés d'en utiliser l'emploi.

La Commune a une école mixte dirigée par un instituteur

laïque. Nous énumérerons plus loin les avantages et inconvénients qu'il y a à signaler à ce sujet.

Sous le rapport du culte, la commune est desservie actuellement comme de tout temps par un prêtre catholique religion qui est celle de tous les habitants. Ce desservant payé par l'Etat reçoit en outre un supplément de traitement de 200^f, pris sur les revenus de la Commune à la condition que deux messes seront dites le dimanche.

Au point de vue des finances, la proximité du canton où se trouve le percepteur rend faciles toutes les opérations relatives à cette administration qui d'ailleurs ne laisse rien à désirer.

Il en est de même pour les postes. Faisons remarquer cependant que l'envoi des lettres subit un certain retard. En effet, le facteur rural qui tous les matins vient distribuer la correspondance arrivée à Castanet la veille ou le matin même, obligé de parcourir aussi d'autres communes assez éloignées, ne peut bien souvent rentrer à Castanet qu'après le départ du courrier qui va porter la correspondance à la gare d'Escalques de sorte que les lettres que le facteur prend le matin à Suzeville, au lieu de partir le soir, ne sont expédiées que le lendemain matin et n'arrivent à Toulouse que vers midi, d'où elles sont ensuite envoyées à destination. Comme on le voit, c'est un retard d'un jour qu'elles subissent, retard qui peut quelquefois occasionner de graves inconvénients. Pourquoi l'administration des postes n'enverrait-elle pas à Suzeville, vu sa proximité,

le facteur qui fait la distribution des lettres dans la campagne du chef-lieu de canton. De cette manière, le facteur dont nous parlions précédemment, ayant une commune en moins à parcourir, pourrait être de retour avant le départ du courrier, et toute la correspondance serait expédiée le soir même.

La Commune est encore bien moins desservie sous le rapport des dépêches télégraphiques. Castanet ne possédant pas en effet de bureau, elles sont envoyées par un des bureaux télégraphiques de Coulouze, de sorte qu'elles arrivent à destination comme les correspondances ordinaires. Heureusement la municipalité de Castanet a compris la nécessité d'établir un bureau télégraphique dans cette ville pour desservir les communes du canton, et a déjà voté une somme assez considérable pour l'installation de ce bureau. Notre plus grand désir est de le voir fonctionner dans peu de temps.

Les revenus dont dispose la Commune pour couvrir les dépenses qu'elle est obligée de faire s'élèvent, en moyenne et par an, à la somme de 3600^f. Dans cette somme, sont compris les secours en argent fournis par l'État ou le Département, les produits des contributions directes et une imposition extraordinaire votée tous les ans par le Conseil municipal en l'insuffisance de revenus, pour couvrir les dépenses occasionnées par l'entretien des chemins vicinaux; le salaire de ^{un} gardien champêtre, et la réalisation de travaux reconnus indispensables. Cette imposition peut varier selon la quantité et l'importance des besoins à satisfaire.

Cependant les impositions qui ont à supporter les habitants d'Azéville ne présentent rien d'onéreux, car jamais aucune plainte ne s'est élevée, même contre ces impositions extraordinaires. Cela est dû au bien-être relatif dont jouissent les propriétaires, bien-être que leur procurent les productions d'un sol fécond et qui se prête à plusieurs cultures, selon son exposition.

Chapitre III

Productions; culture principale; procédés de culture; Bois et forêts; vignes; phylloxera, apparition et ravages; Animaux; chasse, pêche; Produits de toute nature; Mines et carrières; Moulins, manufactures; Voies de Communication, routes, ponts, voies ferrées; Commerce, échanges, foires et marchés; Mesures locales en usage.

La principale culture du pays est celle des céréales parmi lesquelles il faut citer en première ligne, le froment et ensuite le maïs, l'orge, l'avoine et le seigle.

Sur les six cent soixante-six hectares de la commune, quatre cents sont en terre labourable, dont cent quarante consacrés à la culture du froment, soixante-quinze à celle du maïs, soixante-dix à celle de l'orge et de l'avoine, le seigle occupe une surface de vingt-cinq hectares à peine.

Le reste des terres labourables est laissé en jachères ou couvert de prairies artificielles.

Le rendement moyen du froment est de 20 hectolitres par hectare; celui du maïs, 37 hectolitres; l'orge et l'avoine ont un rendement à peu près égal, 30 hectolitres par hectare; le seigle, 22. Le blé produit donc annuellement 3000 hectolitres; le maïs, 2637 hectolitres; l'orge et l'avoine, 2100 hectolitres; et enfin le seigle donne un rendement total de 550 hectolitres. Les marchés de Coulouze et de Castanet, les premiers surtout, absorbent ces différents produits.

Les vignes occupent une surface de 87 hectares environ dont les produits sont consommés sur place. Disons à ce sujet que le phylloxera dont les ravages se sont fait sentir sur une si grande étendue de pays, n'a pas encore fait son apparition dans la Commune. Malheureusement l'époque de son arrivée n'est peut-être pas très éloignée, car la Commune de Castanet, voisine d'Azéville, a pu déjà constater les effets désastreux de ce terrible ennemi de nos vignes.

Outre ces différentes cultures, la proximité de la ville a introduit dans la commune, mais exploitée sur une petite étendue, la culture maraîchère, dont les principaux produits sont les petits pois, les asperges, les fraises, que consomment les habitants de Coulouze.

Le procédé de culture est le même que celui qui est pratiqué dans la seconde région agricole du département de la Haute-Garonne, laquelle comprend les plaines et les plateaux éloignés des montagnes.

Pour cultiver la terre, on se sert généralement des bœufs attelés à la charrue. Il est regrettable que les méthodes nouvelles et les instruments perfectionnés y soient encore à peu près inconnus. Le sol ne produit pas tout ce qu'il pourrait donner s'il était cultivé avec plus d'intelligence. Le mode d'assolement est l'assolement triennal constitué de la manière suivante:

- 1^o jachères ou récoltes dérobées
- 2^o Blé
- 3^o Maïs

En résumé, au point de vue agricole, le territoire de la Commune d'ibuzeville peut être réparti ainsi:

Superficie totale	666 hectares
Terres labourables	400 hectares
Vignes	85 hectares
Prairies naturelles	50 hectares
Terres incultes, bois, taillis	16 hectares
gardins, vergers	35 hectares
Routes, cours d'eau, superficie bâtie	80 hectares

L'élevé de bétail y est à peu près inconnu. Il existe pourtant quelques troupeaux de brebis qui sont exploitées pour leurs agneaux vendus comme agneaux de lait et pour le lait lui-même que consomme la ville. Les chevaux et les bœufs sont tous destinés au travail.

La chasse et la pêche ne sont pratiquées que pour divertissement. C'est dire qu'il y a peu de chasseurs et de pêcheurs dans la commune. Le canal du midi qui traverse le territoire de la Commune offre cependant une

quantité assez abondante de poissons, depuis surtout que des procédés nouveaux ont permis d'effectuer le curage sans avoir recours au dessèchement.

Le commerce est peu important. L'exportation produit en moyenne et par an une somme de cinquante-cinq mille francs. L'importation est à peu près nulle. C'est à peine si elle comprend les éléments indispensables à l'entretien des habitants, tels que viande, vêtements, épices, qui proviennent généralement de Toulouse.

La Commune est développée et traversée sur une longueur de trois kilomètres par la route nationale de Toulouse à Narbonne qui est sa seule voie de communication avec le chef-lieu du Département et l'arrondissement. D'autres routes lui permettent de communiquer facilement avec les communes voisines, notamment avec le chef-lieu de canton qui se trouve à une faible distance.

Sous ce rapport, Ouzeville est assez bien répartie et il en a été ainsi de tout temps, car dès l'année 1790, nous trouvons sur les registres des délibérations que la municipalité vote un crédit assez considérable pour l'entretien des chemins vicinaux. Les améliorations données aux routes n'ont fait qu'augmenter depuis cette époque, et aujourd'hui comme autrefois le conseil municipal se fait un devoir d'entretenir les routes dans un bon état. Cette facilité de communication est encore augmentée par de nombreux moyens de transport que la Commune a à sa disposition pour se rendre à Toulouse et dans plusieurs autres localités importantes du Département.

Un omnibus faisant le trajet du Capitole à Castanet quatre fois par jour transporte les voyageurs à ces deux destinations ainsi que dans les villages qu'il traverse,

au nombre desquels se trouve Auzerville. Les habitants de cette commune qui veulent se rendre à Coulouze, n'ont par conséquent qu'à attendre le retour de l'omnibus qui d'ailleurs ne fait qu'une halte très-courte à Castanet. En outre une voiture partant de Bazège pour se rendre à Coulouze, permet encore aux habitants d'Auzerville, trois fois par semaine, d'aller dans cette localité ou dans les villages qui se trouvent sur le parcours de la voiture. Il en est de même pour la voiture publique allant aussi, trois fois par semaine de Villefranche à Coulouze.

Quoique la ligne de Bordeaux à Cette se trouve à peu de distance de la Commune, les stations auxquelles les habitants peuvent se rendre pour prendre le train sont un peu éloignées. (Coulouze, 10 Kilomètres; Localquenois, 9 Kilomètres). Mais la facilité de transport pour se rendre à Coulouze, centre et même point de départ de plusieurs lignes, fait disparaître cet inconvénient.

Bien que l'unité des mesures tende à s'établir de plus en plus, l'usage des anciennes mesures locales n'a pas encore complètement disparu. C'est ainsi que pour les mesures agraires, par exemple, au lieu de compter par hectares, ares, centiares, on compte par arpents, demi-arpents, purgnères, boisseaux. L'arpent vaut 56 ares 90 centiares, le demi-arpent, 28 ares 45; la purgnère 14 ares 22; le boisseau 7 ares 11.

Chapitre IV.

Histoire municipale ; Personnages célèbres ; Usages, mœurs, usages, costumes, alimentation, monuments ; Archives communales ; Documents officiels ; ouvrages, monographies, écrits sur la Commune.

L'histoire passée de la Commune d'Auzeville est difficile à établir à cause du peu ou point de documents écrits ou oraux que nous avons pu recueillir.

Il ne paraît pas probable que la dénomination de la Commune se rattache à un fait important qui se soit passé dans cette partie du département ou à sa position particulière. On ignore complètement les raisons qui ont fait donner ce nom à la commune qu'il sert à désigner.

Il est impossible de déterminer en outre l'époque de sa création, ni les privilèges dont elle a pu jouir. Comme nous l'avons dit précédemment, les archives communales ne renferment aucun document qui puisse éclairer ces faits.

Disons cependant que son origine semble remonter à une époque assez reculée, puisque les actes de l'état civil remontent à 1681. Sans doute qu'elle fut soumise d'abord à la domination des comtes de Coulouze dont la juridiction s'étendait sur un vaste territoire, et plus tard elle dut faire partie de la division administrative dont cette ville était le centre. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, les actes de l'état civil confirment cette dernière opinion.

Cependant elle eut ses seigneurs particuliers. L'ancien cadastre nous dit en effet, que « haut et puissant seigneur

Messire Gabriel Florant De Latour d'Auvergne de Lauragais, chevalier, marquis de St-Paul; haute et puissante Dame Anne Jeanne Jacqueline De Bousquet épouse de haut et puissant seigneur Messire Henry Robert De Villeneuve, chevalier, comte de Sailleis; Messire Jean De Vassal ^{historien} au bureau des finances en la généralité de Toulouse, possédant la plus grande partie des terres composant le consulat d'Azerville.)) Mais la plupart d'entre eux n'avaient pas leur domicile dans la commune; ils venoient seulement y passer quelques mois, probablement à la saison d'été pour se livrer à la chasse ou à d'autres divertissements.

Malheureusement, le cadastre ne portant aucune date, nous ne pouvons pas indiquer l'époque certaine de l'acquisition des biens qu'ils possédaient dans la commune ni leur conduite à l'égard des habitants. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, dès l'année 1691, ils étoient propriétaires dans la commune, puisque la plupart d'entre eux se trouverent comme témoins dans des mariages, baptêmes ou décès célébrés à cette époque dans la commune concernant un de leurs pairs dont nous parlerons plus loin, et les actes de l'état civil font mention en outre de leurs possessions. Il ne paraît pas non plus qu'ils aient commis des exactions ou des abus d'autorité, car aucune tradition n'en fait mention.

D'ailleurs n'ayant pas leur domicile réel dans la commune, les habitants se trouvoient moins exposés à subir leur tyrannie. Et de plus, à l'époque dont nous parlons, les gens du peuple avoient en grande partie conquis leur indépendance.

Il reste aujourd'hui dans la Commune peu de monuments qui rappellent l'existence de ces puissants personnages. C'est à peine si un château rappelle le passage de l'une de ces familles.

Messire Gabriel Florant de Latour de Buvergne de Bourgoing, chevalier, marquis de St Paul, membre de la branche cadette de cette famille des Latour de Buvergne qui a produit plusieurs hommes illustres, paraît avoir élu son domicile à Auzeville. En effet, nous extrayons des actes de l'état civil de l'année 1762. Le passage suivant: « Messire Pierre André de Latour St Paul, âgé d'environ soixante-sept ans est décédé le quatorze janvier mil sept cent soixante-deux et a été inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale. » Ce document prouve que ce seigneur, père de Gabriel Florant de St Paul, dont nous avons parlé précédemment, habitait la Commune avant l'année 1762. Les actes suivants montrent encore que les membres de cette famille n'ont pas cessé d'habiter ce domicile: « Demoiselle Maximine Françoise Félicité Armande Adélaïde, fille de haut et puissant seigneur messire Gabriel Florant de Latour, marquis de St Paul, etc, et de haute et puissante dame Marie Angélique Augustine Armande d'Armale, est née le vingt-trois septembre mil sept cent soixante-cinq et a été baptisée le vingt-quatre du même mois à Auzeville par François de Latour St Paul, religieux des grands Augustins de la communauté de Coulouze Terrais, haut et puissant seigneur, Messire Jacques François Maximin de Chastanet, marquis de Pissegur, comte de Chessy, vicomte de Buzaney, premier des quatre comtes de Saisons, lieutenant

général des armées du roi, etc; marraine, Demoiselle Françoise
Félicité d'Armale.) - « Hugues Robert Jean Charles, fils
de haut et puissant seigneur, messire Gabriel Florant de
Latour, marquis de St Paulot, et de haute et puissante Dame
Marie Angélique Armande d'Armale, né le quatorze
croit mil sept cent soixante huit, a été baptisé dans
l'église paroissiale d'Arzeville. Parrain, messire Jean
Baptiste de Latour St Paulot, chanoine de Castres; marraine,
Demoiselle Charlotte Denize Louise Pauline d'Armale. »

La famille Latour St Paulot a donc habité la Commune
d'Arzeville depuis 1752, et très probablement avant cette
époque, jusqu'en 1808, date à laquelle ils vendirent leur château.

Ce château, assez bien conservé ne paraît pas avoir été
bien fortifié, comme l'étaient ordinairement les châteaux
seigneuriaux, ce qui prouve que sa construction ne doit
pas remonter à une époque de beaucoup antérieure à 1600.
Il n'y a pas d'indices qui puissent faire supposer qu'il
ait jamais existé de fossés, pont-levis, ou une enceinte
fortifiée dans laquelle aurait été enfermée le château;
et les habitants les plus âgés de la Commune interrogés
à ce sujet ne se rappellent pas même avoir entendu dire
que rien de tout cela ait existé.

Bâti sur une hauteur qui domine entièrement le
village, il n'avait, comme moyens de défense que l'épaisseur
de ses murs, de deux mètres environ, et deux tours rectangulaires
situées aux deux extrémités de sa façade principale, adossées
à l'édifice, sans cependant faire corps avec lui. Une seule
de ces tours subsiste encore, l'autre a été démolie. Les murs

ne présenteraient anciennement aucune fenêtre, car on ne peut pas donner ce nom à de véritables meurtrières percées sur deux côtés seulement de l'édifice. Il existe aujourd'hui quatre grandes fenêtres ouvertes sur la façade principale qui ont dû être percées à une époque postérieure à celle de la construction du château; leur genre d'architecture l'indique clairement.

On pénétrait dans le château par une porte basse, la seule qui existât d'ailleurs alors comme aujourd'hui. On se trouvait au milieu d'une cour rectangulaire de trente mètres carrés environ autour de laquelle étaient disposés les appartements composés d'un rez de chaussée et d'un premier étage. Cette cour n'était pas couverte, et c'est par là sans doute que les habitants du château recevaient le jour. Au rez de chaussée se trouvait la cuisine, les cuisines et quelques autres pièces dont il est impossible de déterminer aujourd'hui la destination. Un large escalier conduisait au premier étage qui se composait de six chambres communiquant toutes entre elles. On pouvait néanmoins y pénétrer encore, grâce à une galerie en bois ménagée tout autour de la cour, et sur laquelle la plupart des pièces avaient une porte qui y donnait accès. Toutes ces pièces existent aujourd'hui, mais délabrées. Dans l'une d'elles, sur le devant de la cheminée, on voit encore en relief les armoiries de la branche cadette de la maison d'Auvergne. Une autre particularité à signaler: c'est que tous les appartements n'étaient pour ainsi dire qu'adossés aux murs extérieurs du château; le premier étage et la toiture

étaient soutenus par tout un échafaudage de grosses poutres reposant sur le sol de la cour et parfaitement reliés entre elles. De sorte que les murs extérieurs pouvaient tomber sans entraîner dans leur chute les appartements du château.

Du milieu de la cour dont nous avons parlé, se trouve un puits, au fond duquel et au niveau de l'eau, on a cru long temps que se trouvait l'entrée d'un souterrain allant aboutir à une assez grande distance. Rien ne porte à croire que cette opinion des habitants soit fondée. Il est très probable que ce puits était seulement destiné à fournir aux habitants du château l'eau potable qui leur était nécessaire.

Telle est l'histoire succincte sans doute, mais qu'il nous a été impossible de détailler davantage, faute de documents, du seul monument remarquable qui existe dans la commune d'Azeyville.

Avant de terminer cette question, nommons un seigneur qui paraît avoir été assez puissant, puisqu'il maria une de ses filles à Antoine de Villeneuve de Comminges, comme le prouve le passage suivant que nous extrayons des actes de l'état civil de l'année 1720: « Messire François Antoine de Villeneuve de Comminges, de Bourbon, marquis de Pailès, Seigneur et habitant de Samazan et autres lieux au diocèse d'Auch et Demoiselle Françoise de Queyral, habitante d'Azeyville, ont le 14 Octobre 1720 solennellement contracté mariage par paroles de présent dans notre église d'Azeyville sans opposition ni empêchements canoniques.

Peut-être même était-il le principal seigneur du lieu puisque dans un autre passage des mêmes actes, il est désigné

Sous le nom de Monsieur d'Azucville. Nous ne pouvons cependant rien affirmer, car les actes de l'état civil, les seuls documents anciens qui nous restent ne partent que de l'année 1681, et il n'est fait aucune mention de ce seigneur depuis cette époque jusqu'en 1790. Et dans la suite, il n'en est plus question.

Primitivement, la Commune possédait un territoire plus vaste que celui qu'elle comprend aujourd'hui. Outre son territoire actuel, elle renfermait encore une partie de celui de Raymondville (Ramonville) annexé maintenant à la Commune de St. Agne, et le territoire de Soule, section de la même commune. Le centre du village se trouvait alors, paraît-il, plus au Nord, et ce qui semble venir à l'appui de cette croyance, c'est la grande quantité de matériaux que l'on a trouvés et qu'on découvre encore en cultivant le sol en cet endroit.

D'ailleurs, un document relevé sur les registres de l'état civil de l'année 1693, tout en nous indignant de quelle manière et par qui étaient tenus ces registres à cette époque, démontre clairement que la Commune d'Azucville avait alors une population plus considérable, d'où l'on peut conclure que l'opinion que nous avons émise sur son étendue est vraie. Voici ce passage: « Je soussigné, commis aux registres de maître Henry Bailly, chargé par Sa Majesté du recouvrement des droits qui doivent provenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures pour l'année 1692 dans la généralité de Coucoude, me suis transporté dans la paroisse d'Azucville où étant j'ay delivré à M. le Curé du dit lieu deux registres cotés et reliés, l'un pour servir de

minute et l'autre de gross, composez de douze feuilles de papier timbré et paraphé par première et dernière feuille, et en conséquence lui ay demandé de me payer la somme de six livres douze sols à laquelle ladite paroitte est taxée suivant le tarif arrêté au Conseil le 2 Octobre 1691, et ce à cause que ladite paroitte est composée de cent cinquante feux, et à faute par luy de m'avoir payé, je l'ay averti qu'il sera tenu, la huitaine passée de payer le double s'il n'apporte au bureau établi en la ville de Coulours, chez M. Cortial les dits Droits, etc. » La Commune d'uzeville renfermait donc à cette époque cent cinquante feux, c'est-à-dire soixante dix de plus qu'aujourd'hui. Il ne serait donc pas étonnant que cette augmentation de population fut la conséquence d'une superficie plus considérable. Le témoignage des habitants vient corroborer cette opinion, tous ont entendu dire que le territoire dont nous avons parlé plus haut faisait autrefois partie de la Commune d'uzeville. A quelle époque la Commune fut-elle restreinte nous ne saurions le dire; tout porte à croire néanmoins que ce fut avant l'établissement du cadastre, par conséquent à une époque antérieure à 1808.

Nous ignorons aussi complètement quelle fut l'organisation communale antérieure à 1790 et son administration particulière. Elle dut sans doute, sous ce rapport, et aux différentes époques, avoir le mode d'administration fixé pour tout le royaume. Toujours est-il qu'en 1790, elle était administrée par quatre consuls qui le 1^{er} Février de la même année firent assembler les citoyens actifs de la Commune à l'effet de procéder à la nomination des officiers

municipaux, procureur syndic et notables de la dite communauté, conformément au décret de l'Assemblée générale du 14 décembre 1789. A la suite de cette assemblée, elle fut administrée par un maire, deux officiers municipaux, un procureur syndic et les notables de la commune, auxquels on joignit plus tard un agent national. Quelque temps après la commission administrative se composa d'un maire, d'un adjoint, et de dix conseillers municipaux nommés par le préfet du département. Cette organisation, mais le mode d'élection, le nombre des conseillers municipaux, et les attributions qui leur ont été accordées à différentes époques, est restée la même, et aujourd'hui la commune d'Auzerville est administrée par le maire assisté d'un adjoint et de huit conseillers municipaux.

La langue que les gens du peuple parlent encore aujourd'hui est celle qu'on parlait autrefois et qui était alors le dialecte de la province, le patois gascon. Ce dialecte est énergique, expressif, riche, parfois très dur, toujours harmonieux. Il est formé de plusieurs langues parmi lesquelles domine la langue romane, et se prête très bien à la poésie. Composé de nombreux diminutifs, il donne au discours une grande rapidité et beaucoup de précision aux idées. Il tend cependant à disparaître, au moins dans les villes où on ne parle guère maintenant que le français et même dans les campagnes où les vieilles chansons patoises ont disparu pour faire place à des chants tout empreints de la gaieté française.

Les habitants d'aujourd'hui rappellent ceux d'autrefois; comme nos pères, ils sont restés simples et honnêtes.

La proximité de la ville n'a exercé sur eux aucune influence. Ils n'ont pas l'humeur tracassière des habitants des villes, ni leurs goûts pour les plaisirs, aucune des passions enfin qui distinguent ces derniers.

Bassi ne voit-on pas chez eux le luxe insouï qui s'ou déploye à l'envi dans les villes, luxe qui est souvent une source de perdition de perdition et de ruine. Au lieu de costumes distingués et riches achetés parfois, et cela arrive malheureusement trop fréquemment, au prix de l'honneur d'une famille, on ne voit que des gens d'une tenue modeste, préférant à la toilette et aux plaisirs, l'amour et le bonheur de leur famille.

Leur nourriture, si elle n'a rien de recherché, est saine et abondante. Deux qualités indispensables aux habitants de la campagne pour réparer la dépense des forces occasionnée par les pénibles travaux des champs. La terre qu'ils cultivent, leur fournit les moyens de pourvoir à leur subsistance. Pommes de terre, fèves, haricots, petits pois, légumes, etc., tels sont les produits que leur donne le sol et qui constituent la nourriture habituelle des habitants.

Chapitre V

Enseignement

À quelle époque les enfants de la Commune ont-ils commencé à recevoir l'instruction primaire? C'est la question qui se présente d'abord et à laquelle nous ne

pourons répondre d'une manière certaine. En effet, les registres des délibérations dont la première date pourtant de 1790, sont muets sur ce point. Pas une fois jusqu'en 1827, il n'a été question de l'enseignement primaire, et jamais le nom d'un instituteur n'a été mentionné. Cependant il en existait un avant cette époque, comme le prouve le passage que nous allons citer; mais la municipalité s'occupait si peu de cet employé cependant si important, que jusque là elle laisse douter de son existence. Voici ce passage: « L'an mil huit cent vingt-sept et le huitième jour de janvier, par devant nous, Joseph Dubon, maire, s'est présenté le sieur Joseph Costes, instituteur primaire dans ladite commune d'Azueill, qui nous a fait la déclaration suivante: « Je déclare que, conformément à la loi, mon intention est de renoncer au domicile que j'avais acquis dans la commune d. Castanet pour l'établir dans la commune d'Azueill où j'exerce les susdites fonctions d'instituteur primaire, désirant payer dans cette dernière commune ma contribution personnelle et mobilière, et y supporter toutes les charges imposées par la loi. » Cette déclaration prouve clairement que M. Costes était instituteur dans la commune avant 1827; mais depuis quand exerçait-il ces fonctions, avait-il eu des prédécesseurs. Elles sont les questions que nous ne pouvons résoudre et nous avons dit pourquoi. Nous le répétons, cela prouve que l'enseignement primaire était pris en très-petite considération, et cet état de choses subsistait

jusqu'en 1831, car depuis 1827 jusqu'à cette année, nouveau silence des registres relativement à l'instruction et à celui qui se faisait sans doute un devoir de la donner. Enfin à partir de 1831, l'administration s'occupa d'une manière plus attentive de l'enseignement primaire, car le 17 juillet de cette année, le Préfet de la Haute-Garonne, demandait dans une de ses circulaires adressée au maire de Buzoville des renseignements concernant l'instituteur lui-même.

Cependant la commune ne possédait pas encore de local pour l'école, ce qui fait présumer que l'instruction devait être donnée par l'instituteur dans sa propre maison. Ce n'est qu'en 1835 que la municipalité se décida à consacrer au loyer de deux chambres où serait installée l'école, la somme de quarante francs. Enfin, après beaucoup de résistance et de tâtonnements, le Conseil municipal, dans sa session de Mai 1837, vota une somme de cinq cent francs pour la construction d'une maison d'école, priant en outre M. le Préfet de venir au secours de la Commune comme le promettait sa circulaire, pour parfaire la somme de deux mille cinq cent francs portée sur le devis estimatif. Sans doute la requête présentée par le Conseil municipal fut prise en considération, car la maison d'école fut bâtie en 1838 à l'endroit même qui avait été convenu. C'est cette même école qui existe aujourd'hui.

Le traitement des premiers instituteurs de la Commune fut d'abord aussi négligé que le reste. Les enfants payaient

tous les mois une rétribution scolaire que beaucoup, trop, indigents, ne pouvaient pas apporter, de sorte que le salaire de l'instituteur se trouvait bien réduit, sans que la Commune songeât même à le rémunérer. Cependant la municipalité reconnaissait l'insuffisance de ce salaire, puisque dans une lettre datée de l'année 1833, le maire de la Commune disait à M. le Préfet que sur 17 élèves qui se trouvaient sous la direction de M. Bonnel, successeur de M. Costes, 10 seulement payaient une rétribution de 1.50 par mois, de sorte que le salaire ^{mensuel} de l'instituteur était de 15 francs à peine. Peu de temps après cette même année, 1833, la loi sur l'instruction primaire vint porter le traitement fixe de l'instituteur à 200 fr., et la Commune dut prélever cette somme sur les centimes additionnels au principal des contributions foncière et mobilière. De plus la rétribution scolaire fut portée plus tard à 2 francs, pour les enfants apprenant à lire, à écrire, à compter, et à 1.50 pour ceux qui n'apprenaient qu'à lire. C'est ainsi que le sort des instituteurs se trouva un peu amélioré. Cet état de choses a subsisté, sauf de légères modifications, jusqu'à ce que la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, en établissant la gratuité et en divisant le personnel enseignant par classes, a fixé un traitement unique pour chaque classe, au paiement duquel participent la Commune et l'Etat.

Certes, à envisager surtout son point de départ, nous ne pouvons que constater les progrès de l'instruction primaire dans la Commune d'ibuzeville. quoiqu'à ces dernières années, il n'était pas rare, tant s'en faut,

de trouver des conjoints, ou des pères de famille venant faire des déclarations, qui ne savaient pas signer leur nom sur les registres de l'état civil; aussi la formule « n'ont signé faute de savoir » était-elle souvent apposée au bas des actes. Il ne s'est pas trouvé, l'année dernière de conjoints complètement illettrés ou des conjoints qui n'aient pas su signer leur nom.

De plus, la municipalité se montre plus expressive qu'autrefois à activer le mouvement de l'instruction primaire.

Néanmoins, la Commune d'Arzeville se trouve encore en deçà des voies qui lui sont tracées par les autres communes, ses voisines, et cela sous plusieurs points de vue.

La maison d'école actuelle bâtie, comme nous l'avons dit en 1888, constitue une installation très défectueuse. Elle se compose de la salle de classe, de deux chambres dont l'une est plutôt un cabinet, d'une cuisine et d'un petit cellier. Toutes ces pièces sont humides, mal disposées et dans un état complet de délabrement. Aussi plusieurs instituteurs, surtout lorsqu'ils étaient mariés, après avoir fait des réclamations qui n'ont pas abouti, ont-ils été obligés de demander leur changement, le local qui leur était réservé n'étant pas habitable et même suffisant. Dans ces dernières années surtout, les changements se sont précipités. Dans l'espace de 14 ans, la Commune a eu sept instituteurs différents. Ces changements successifs ont nuï aux progrès des élèves dont nous avons pu constater,

à notre arrivée, l'instruction relativement arriérée.

Quoique la municipalité n'ignore pas cette situation elle fait peu cependant pour l'améliorer. Elle a reconnu la nécessité de reconstruire la maison d'école, elle a fait même dresser un plan et un devis estimatif, mais elle n'en presse pas l'exécution, et semble même avoir complètement oublié cette question.

Et lorsque nous avons demandé où en étaient les choses, on nous a répondu que les pièces étaient encore à la Préfecture qui devait les envoyer au ministère de l'Instruction publique pour les faire approuver. Y sont-elles parvenues? On nous l'a affirmé, mais nous ne l'atturons pas. Il serait temps que le Conseil municipal se donnât un peu plus de mouvement et votât la somme que la commune pourra se charger de fournir.

La salle de classe elle-même est petite, alors cependant que les garçons seuls fréquentent l'école, à plus forte raison si les jeunes filles y venaient, comme ce serait leur droit et même leur devoir. Mais de tout temps elles ont fréquenté l'école de jeunes filles de Castanet.

Quand encore on voyait les murs presque entièrement dénués de cartes; nous devons aujourd'hui à la libéralité de l'État un planisphère, une carte d'Europe, une carte de France et un nouveau tableau des poids et mesures.

L'école ne possède pas de bibliothèque; mais nous espérons que le temps n'est pas éloigné où les élèves

pourront bénéficier de la lecture de quelques ouvrages
choisis, car une somme de trent. francs a été votée
dans la séance du mois de Mai dernier (1886) par le
conseil municipal et portée au budget de 1887 pour
l'achat de livres et la formation d'une bibliothèque.
Espérons que le Département, viendra au secours de la
commune ce qui permettra d'augmenter convenablement
tous les ans, le nombre des volumes.

Le conseil municipal a voté en outre une somme de
vingt. cinq francs pour entretenir une caisse des écoles.
Cet argent est destiné à fournir gratuitement aux
élèves les plus indigents les livres et autres objets dont
ils ont besoin.

Par ce qui vient d'être dit on ne peut que constater
le peu d'impulsion donnée jusqu'ici par la municipalité
à l'instruction primaire. Elle n'a jamais rien fait,
surtout de son propre mouvement, ni pour l'école, ni
pour les maîtres. Espérons que cet état de choses qui a
reçu une certaine amélioration l'année dernière se
modifiera et que le conseil municipal de la Commune
comprenant de plus en plus toute l'importance de
l'instruction primaire se fera un devoir et un honneur
de ne rien négliger de ce qui peut assurer et activer
son complet développement.

Buzoville 2 Mai 1887

L'Instituteur
J. B. Barquin